



RÈGLEMENT CAP CLUBS 54

Cadre de la démarche et de la reconnaissance

DÉFINITION CAP CLUBS

C — Communication

Mieux communiquer, de manière respectueuse, responsable et inclusive.

A — Accueil

Mieux accueillir, intégrer et accompagner les pratiquants, les bénévoles et les nouveaux membres.

P — Protection

Prévenir les violences, les discriminations et les situations à risque, et savoir réagir et orienter lorsqu'une situation préoccupante se présente.

CAP CLUBS est une démarche pour et avec les clubs, destinée à les accompagner dans leurs actions de Communication, d'Accueil et de Protection.

1. Objet

Le présent règlement précise le fonctionnement de CAP CLUBS 54.

2. Principes

La démarche est volontaire, progressive, accompagnée, collective, valorisante et complémentaire.

3. Niveaux

Niveau 1 — S'ENGAGER : Je commence. Niveau 2 — FAIRE VIVRE : Je structure. Niveau 3 — PARTAGER : Je transmets.

4. Candidature

Le club transmet les éléments demandés, désigne un référent et réalise son auto-diagnostic.

5. Évaluation

La grille porte sur les six axes et sert d'aide à la décision. Le score ne vaut pas, à lui seul, attribution automatique d'un niveau.

6. Décision

La décision finale relève du Comité Directeur du CDTA 54.

7. Durée

La reconnaissance est attribuée pour deux saisons sportives.

8. Suivi

Le club maintient ses engagements, fait vivre ses actions et réalise un bilan au terme des deux saisons.

9. Renouvellement

Le renouvellement est possible après bilan.

10. Suspension ou retrait

En cas de difficulté, l'échange et l'accompagnement sont privilégiés lorsque la situation le permet. En cas de manquement grave ou de non-respect manifeste des engagements fondamentaux, la reconnaissance peut être maintenue, suspendue ou retirée selon la procédure prévue.

11. Articulation

CAP CLUBS ne se substitue à aucune procédure de signalement, de protection ou disciplinaire. Les situations relevant d'une autre compétence sont orientées ou transmises selon les procédures applicables.